



REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Séance du 29 octobre 2020

Délibération du Conseil d'agglomération n° CC2020/111

Membres afférents au Conseil d'agglomération : 46

Membres en exercice : 46

Membres présents : 36

Membres ayant donné procuration : 9

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 1

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt à 18 heures 00, le Conseil d'agglomération, convoqué par lettre du 21 octobre 2020, s'est réuni à MAUGUIO, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Stéphan ROSSIGNOL**.

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES : Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN,
MAUGUIO : Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Marie LEVAUX, André SAUTET, Sophie EGLEME, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Annie PRUDHOMME,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS, Georges FANDOS, Martine PECCOUX,
VALERGUES : Sandrine DUBOIS LAMBERT,

PROCURATIONS : Joëlle JENIN VIGNAUD à Sophie CAUDAL, Brice BONNEFOUX à Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA à Bernard REY, Didier VALETTE à Anthony MELIN, Dominique BALZAMO à Sophie CRAMPAGNE, Daniel BOURGUET à Marianne PELLETIER, Michel ROUX à Annie PRUDHOMME, Sandrine ARNAL à Stéphan ROSSIGNOL, Jean-Louis BOUSCARAIN à Sandrine DUBOIS LAMBERT,

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

XW-2.2

- PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)
 - Approbation définitive du Plan Climat Air Energie Territorial

Par délibération du 30 octobre 2019 (n°CC2019/101), la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or a adopté son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et a défini trois objectifs stratégiques :

- Accélérer la transition énergétique et climatique de Pays de l'Or pour préserver la qualité de vie du territoire,
- Préserver les ressources et valoriser les espaces naturels et agricoles dans un contexte de changement climatique,
- Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique.

Le projet a été soumis aux avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de l'Hérault ainsi que de la Région Occitanie. Une consultation publique a été engagée, en parallèle, du 3 janvier au 2 février 2019.

Les avis du Préfet communiqué le 21 janvier 2020 et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Occitanie reçu le 4 février 2020 font état de remarques et observations.

L'Etat souligne la qualité et la transparence du document qui tient compte des contraintes spécifiques au territoire du Pays de l'Or qui ne permettront pas à la collectivité de devenir "territoire à énergie positive", en raison notamment d'un potentiel limité en matière d'énergie renouvelables. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale souligne que le document témoigne d'une démarche vertueuse dans la prise en compte des enjeux climatiques et de qualité de l'air sur le territoire, pour susciter un effet d'entraînement sur les politiques locales de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Les observations émises ont conduit à apporter des éléments complémentaires qui ont fait l'objet d'un mémoire joint au Plan Climat. Les précisions apportées au document sont des données démographiques, des données économiques, des données sur le transport ferroviaire et aérien, des données sur les consommations foncières inscrites dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), des données sur la séquestration carbone et un bilan des démarches développement durable.

La commission rayonnement et agriculture durable assurera le rôle de comité de pilotage pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public.

Suite à la consultation publique et aux précisions apportées en réponse aux avis exprimés par l'Etat et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, il est proposé d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2025 qui comprend les pièces suivantes :

- Un diagnostic territorial,
- Une stratégie territoriale,
- Un plan d'actions 2019-2025,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation,
- Une Evaluation Environnementale Stratégique.

Ces pièces sont annexées à la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le Plan Climat Air Energie territorial.

Le Président
Conseiller Régional



Stéphane ROSSIGNOL

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

Après notification ou publication le :